

Analyse critique de la nouvelle politique linguistique éducative du Grand-Duché de Luxembourg

Dr. Joseph Reisdorfer
Athénée de Luxembourg/Institut Grand-Ducal



Synergies Algérie n° 6 - 2009 pp. 137-146

Résumé : *Notre contribution porte sur la nouvelle politique linguistique éducative actuellement mise en place au Grand-Duché de Luxembourg. Après avoir brièvement présenté la situation linguistique au Grand-Duché et les grandes lignes de l'enseignement des langues dans l'enseignement primaire et secondaire, nous analysons la nouvelle politique linguistique éducative telle qu'elle a été exposée dans une nouvelle publication du Ministère de l'Éducation nationale, le Bildungsstandards Sprachen. Nous montrons que les nouvelles orientations, d'après lesquelles, entre autres, toutes les langues seront désormais enseignées comme des langues étrangères, ne permettront pas de résoudre les problèmes auxquels est confronté actuellement l'enseignement des langues au Luxembourg.*

Mots-Clés : *Grand-Duché de Luxembourg - Situation linguistique - Politique linguistique - Politique linguistique éducative - Bildungsstandards Sprachen.*

Abstract : *My contribution focuses on the new language education policy implemented by the Grand Duchy of Luxembourg. In the first two chapters I give an overview of the linguistic situation in the Grand Duchy and outline the principles of language teaching in primary and secondary education ; I then analyze the new language education policy as it has been defined in a recent report issued by the Ministry of Education, the Bildungsstandards Sprachen. I show that the new guidelines, according to which all languages should be taught as foreign languages, will not solve the numerous problems facing language teaching in Luxembourg.*

Keywords : *Grand-Duchy of Luxembourg - Use of Languages - Language policy - Language education policy - Bildungsstandards Sprachen.*

1. Préambule

Dans cette contribution, nous étudions la nouvelle politique linguistique éducative sur le point d'être appliquée au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Luxembourg étant un État trilingue, l'enseignement des langues a toujours été une des pierres angulaires du système éducatif. Or de plus en plus, cet enseignement est critiqué parce qu'il serait inefficace, défavoriserait les

enfants d'origine romanophone et serait d'une façon générale un facteur d'échec scolaire. C'est pourquoi le gouvernement a lancé en 2004 un vaste *plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues*¹.

Pour bien comprendre la problématique, il est nécessaire de présenter brièvement à la fois la situation linguistique du Grand-Duché de Luxembourg et l'enseignement des langues dans les écoles primaire et secondaire. Ensuite, nous nous attachons à présenter et à analyser les nouvelles orientations de l'enseignement des langues telles qu'elles ont été exposées dans une publication récente du Ministère de l'Éducation nationale, le *Bildungsstandards Sprachen. Leitfaden für den kompetenzorientierten Sprachenunterricht an Luxemburger Schulen* rédigé par Peter Kühn, professeur d'allemand langue étrangère à l'Université de Trèves.

2. La nouvelle politique linguistique éducative au Grand-Duché de Luxembourg

2. 1. La situation linguistique au Grand-Duché de Luxembourg

D'un point de vue linguistique, le Grand-Duché est un État trilingue - luxembourgeois, français, allemand - où vivent des citoyens et des résidents multilingues - luxembourgophones, francophones germanophones, lusophones... Ce trilinguisme est instable, en évolution constante, ce qui explique l'extrême complexité du système.

Le luxembourgeois, une langue germanique soumise à la fois à des influences adstratiques de l'allemand et du français, est langue nationale, c'est-à-dire un élément essentiel de l'identité du pays, et langue de communication, orale d'abord, mais aussi de plus en plus écrite, notamment dans le domaine privé, entre citoyens luxembourgeois, mais aussi parfois entre Luxembourgeois et étrangers².

Le français est la langue de l'État qui depuis la fin du Moyen-Âge est francographe : c'est la langue de la communication écrite publique (État, administrations publiques, secteur des services) ; à partir du cycle supérieur de l'enseignement secondaire, c'est également la langue de scolarisation³ ; c'est ensuite, par un développement assez récent, une *lingua franca*, une langue de communication entre Luxembourgeois et étrangers qui, d'après les dernières statistiques (2008), représentent 42,6% de la population⁴.

L'allemand est d'abord la langue de l'alphabétisation à l'école primaire, c'est donc également une langue de scolarisation ; c'est ensuite la langue des médias, télévision surtout et presse écrite et, en concurrence avec le luxembourgeois, la langue de la communication écrite privée.

Le tableau suivant résume cette situation linguistique :

	RECEPTION	PRODUCTION
ORAL	<ul style="list-style-type: none"> • Lux. et Fr. ; • All. (télévision) 	<ul style="list-style-type: none"> • Lux. et Fr.
ECRIT	<ul style="list-style-type: none"> • Fr. (dom. public) • All. (journaux ; livres ; dom. privé) ; • Lux. (dom. privé) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fr. (dom. public) ; • All. et Lux. (dom. privé)

On peut constater que le champ linguistique est dominé par deux langues, le luxembourgeois et le français et qu'une troisième langue, l'allemand, d'une importance moindre certes, notamment au niveau de l'oral, se maintient toutefois très bien dans quelques domaines spécifiques, notamment au niveau de l'écrit pour tout ce qui touche à la lecture.

L'école luxembourgeoise, dont nous présenterons maintenant les structures, devrait assurer la transmission de ce trilinguisme. Au niveau de la littérature, cela impliquerait qu'elle transmette aux élèves du Grand-Duché, dans cet ordre, une littérature en français (réception et production orales ; niveau : B2-C1 ; réception et production écrites : niveau : C1-C2), en luxembourgeois (réception et production orales pour les élèves d'origine étrangère ; niveau : C1-C2 ; réception et production écrites : niveau : C1-C2) et en allemand (réception et production orales ; niveau : B2-C1 ; réception et production écrites ; niveau : B2-C1). Nous verrons que tel n'est malheureusement pas le cas⁵.

2.2. Le système scolaire au Grand-Duché de Luxembourg

L'enseignement luxembourgeois présente essentiellement une structure ternaire :

1. L'enseignement préscolaire⁶ (2 ans) dont une des missions est entre autres l'apprentissage de la langue luxembourgeoise ;
2. L'enseignement primaire⁷ (6 ans) ; les élèves sont alphabétisés en allemand ; l'allemand est également la langue véhiculaire principale, sauf pour le cours de français donné entièrement en français ; l'étude du français, enseigné selon une approche communicative, débute en 2^e année ; à partir de la 3^e année, l'horaire en français dépasse de deux unités celui de l'allemand (7/5)⁸.
3. L'enseignement post-primaire (7 ans)⁹ ; l'enseignement post-primaire présente une structure binaire : l'enseignement secondaire classique et l'enseignement secondaire technique. Dans l'enseignement secondaire classique, l'allemand sert de langue véhiculaire dans le cycle inférieur (classes de 7^e, 6^e, 5^e) sauf en mathématiques et en français, le français dans le cycle supérieur (classes de 4^e, 3^e, 2^e, 1^{re}) sauf en allemand ; dans l'enseignement secondaire technique, la situation est extrêmement complexe ; on peut toutefois relever une plus forte présence de l'allemand même dans le cycle supérieur et des dérogations en faveur du luxembourgeois dans le cycle inférieur par exemple^{10 11}.

Les résultats aux tests PISA 2000 firent apparaître crûment les imperfections du système luxembourgeois : « Par rapport à d'autres pays, le Luxembourg occupe un très médiocre rang. S'il est vrai que certains aspects peuvent s'expliquer par les particularités propres au Luxembourg, ces comparaisons ne peuvent, en raison de l'écart en partie considérable des élèves luxembourgeois par rapport aux élèves des autres pays de l'OCDE, être simplement 'ignorées'. » (PISA 2000: 95). C'est ainsi qu'en compréhension de l'écrit les élèves luxembourgeois obtenaient une moyenne de 441 points, se situant ainsi au-dessous de la moyenne internationale de 500 points. (PISA 2000: 31). D'autres études mirent par la suite l'accent sur le problème du retard scolaire, qui pendant l'année scolaire 2006-2007 par exemple avait atteint 61, 9 % (!) dans l'enseignement secondaire technique¹², ou du phénomène du décrochage scolaire, qui s'élevait à 17,2 % en 2003/2004, à 14,9 % en 2005/2006 pour revenir à 9,4 % en 2006/2007¹³. Les causes de ces problèmes sont certainement multiples, mais tous les spécialistes s'accordent à dire que le multilinguisme luxembourgeois joue un rôle non négligeable dans les difficultés scolaires de beaucoup d'élèves¹⁴.

À nos yeux, l'organisation de l'enseignement des langues présente surtout le grand désavantage d'être déconnecté de la réalité linguistique du pays. Au niveau de l'enseignement primaire, l'enseignement des langues est en fait organisé selon une logique d'abord diglossique : l'enseignant transmet une littératie de type langue maternelle en allemand considéré comme la variante linguistique haute par rapport au luxembourgeois et une littératie de type langue seconde en français; le luxembourgeois n'est pratiquement pas enseigné. Or ce système ne tient compte ni du public, à forte proportion romano- et francophone, ni de la réalité linguistique où le luxembourgeois et le français l'emportent de loin sur l'allemand. Une telle configuration génère de graves problèmes scolaires et sociétaux.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement entend lutter contre l'échec scolaire en intervenant sur les facteurs linguistiques de cet échec et, depuis 2004 essaie de mettre en place une nouvelle politique linguistique éducative.

2.3. La nouvelle politique linguistique éducative

2.3.1. Les textes

Cette nouvelle politique a été déclinée dans quatre textes importants :

1. Le rapport *Sociologie de l'enseignement des langues dans un environnement multilingue* rédigé par deux experts luxembourgeois, Charles Berg et Christiane Weis, qui devaient préparer le rapport sur le même sujet élaboré par le Conseil de l'Europe (cf. N° 2) ; (Berg & Weis, 2005). Il s'agit d'un travail très complet d'abord descriptif qui, en conclusion uniquement, énonce quelques propositions de changement (Berg & Weis, 2005: 108-109), visant globalement à maintenir le plurilinguisme luxembourgeois tout en l'adaptant à la modernité (Berg & Weis, 2005: 108).

2. Le rapport élaboré par les experts du Conseil de l'Europe, le *Profil de la politique linguistique éducative du Grand-Duché de Luxembourg (Profil*

de la politique linguistique éducative, 2005-2006). Les auteurs qui suggèrent de remplacer le trilinguisme par le plurilinguisme et de promouvoir l'approche par compétences font toute une série de propositions (*Profil de la politique linguistique éducative 2005-2006* : 30-50). Ainsi, ils plaident pour un enseignement fondé sur l'approche par compétences d'après le Cadre européen commun de référence pour les langues et le développement de l'enseignement du luxembourgeois. Enfin, ils promeuvent une différenciation de l'enseignement des langues selon le statut sociolinguistique d'une langue dans un groupe cible donné. (*Profil de la politique linguistique éducative 2005-2006*: 38)

3. Le plan d'action pour le réajustement des langues (Berg & Weis, 2007). Ce texte élaboré, sous la direction de Madame Delvaux-Stehres, Ministre de l'Éducation nationale, dans le cadre d'un groupe de travail essaie de définir, à partir des deux rapports antérieurs, une nouvelle politique linguistique éducative en formulant 66 propositions concrètes, *les actions* regroupées en quatre volets : le volet communicatif, le volet curriculaire, le volet des pratiques, le volet réflexif. Dans le volet curriculaire (Berg & Weis, 2007: 33-50), la notion de compétence joue de nouveau un rôle très important ; on y prévoit également, *expressis verbis*, des actions en faveur de la langue luxembourgeoise (Berg & Weis, 2007: 51-52).

4. L'étude Bildungsstandards Sprachen (Kühn, 2008), élaborée sous la direction de Madame Delvaux-Stehres, Ministre de l'Éducation nationale, dans le cadre d'un groupe de travail, et rédigée par Peter Kühn, professeur d'Allemand langue étrangère à l'Université de Trèves, constitue un « document d'orientation » s'inspirant du Cadre Européen commun de référence pour les langues (Council of Europe. Language Policy, 2005) et devant servir de « référence pour l'enseignement et l'apprentissage des langues dans tous les ordres d'enseignement. » (MEN, 2008). Le texte définit les notions parfois controversées, mais surtout embrouillées de standard de formation et de compétences et propose de nouvelles voies au niveau de l'évaluation.

C'est ce dernier texte, qui d'après le ministère doit servir de document cadre de la nouvelle politique linguistique éducative et de référence pour l'enseignement des langues¹⁵, que nous analyserons maintenant.

2.3.2. Analyse critique de la politique linguistique éducative d'après les *Bildungsstandards Sprachen*

La philosophie du texte peut être résumée par trois idées fondamentales :

1. Les différentes langues enseignées dans l'enseignement luxembourgeois sont toutes mises sur un pied d'égalité : *Auf Grund der besonderen Sprachensituation in Luxemburg ist es müßig und vergebliche Liebesmüh, die verschiedenen Sprachen mit linguistischen Begriffen wie „Muttersprache“, „Fremdsprache“, „Erstsprache“, „Zweitsprache“, „Herkunftssprache“, „Familiensprache“, „Begegnungssprache“, „Partnersprache“, „Umgebungssprache“ usw. „einfangen“ zu wollen*¹⁶. (Kühn, 2008: 16).

2. Le texte porte essentiellement sur l'allemand et le français. Ni le luxembourgeois ni l'anglais ni d'autres langues enseignées dans les cursus luxembourgeois ne sont mentionnés ;

3. Les langues seront enseignées selon une approche par compétences (Kühn, 2008: 18) liée à l'approche communicative (Kühn, 2008: 17-18).

On peut formuler trois reproches majeurs à l'égard de la nouvelle politique linguistique éducative :

1. Le système proposé ne distinguant plus entre le français et allemand, il est fort probable que dans la pratique toutes les langues finiront par être enseignées d'après des méthodologies employées dans l'enseignement des langues étrangères¹⁷. Le recours à l'approche communicative, qui vient de l'enseignement des langues étrangères, en est un indice manifeste. Beaucoup de jeunes qui auront suivi cet enseignement seront mal préparés à vivre dans une société très ouverte sur le monde francophone et germanophone et attendant de ces citoyens une maîtrise des trois langues usuelles qui va bien au-delà de celle exigée habituellement pour une langue étrangère.

2. Le système proposé, qui repose sur l'allemand et le français, est déphasé par rapport à la situation linguistique sur le terrain qui repose elle sur le couple luxembourgeois/français, l'allemand jouant un rôle secondaire dans les échanges linguistiques. Il défavorisera certainement les élèves romanophones.

3. Il se fonde sur un concept pédagogique très discutable, très réducteur selon nous, le concept de compétences, qui par sa démarche utilitariste désintellectualise les apprentissages. Ce problème a été bien analysé par le sociologue Christian Laval, dans son ouvrage *L'Ecole n'est pas une entreprise* : « Cette "logique compétence", en donnant la priorité aux qualités directement utiles de la personnalité employable plutôt qu'à des connaissances réellement appropriées, mais qui ne seraient pas nécessairement et immédiatement utiles économiquement, comporte un risque sérieux de désintellectualisation et de déformation des processus d'apprentissage. » (Laval, 2004 : 80).¹⁸ En fait un système qui remplace *la tête bien pleine* et *bien faite* de Rabelais et de Montaigne par *la tête fort habile* de Peirce ne peut constituer à nos yeux un progrès¹⁸.

La mise en place de la nouvelle politique linguistique éducative risque ainsi de modifier profondément la culture et le système linguistiques du Grand-Duché et de générer des tensions au sein de la société luxembourgeoise.

En effet il est probable qu'il induise un déclin de la maîtrise des langues voire un déclin de la culture linguistique et de la culture en général. Il est également fort probable qu'on assistera à un déclin de la maîtrise du français, plus rapide et marqué qu'il ne se manifeste actuellement, une remontée naturelle de l'allemand - puisqu'on aura besoin d'une grande langue de culture et qu'on se portera tout naturellement vers la langue génétiquement la plus proche de la langue maternelle - et à une redialectalisation du luxembourgeois.

Nous redoutons également qu'on ne réduise ainsi à néant tous les efforts faits pour la promotion du luxembourgeois et surtout qu'on ne détruise un système trilingue original, complexe certes et difficile à maîtriser, mais qui s'est construit dans et par l'histoire et qui est considéré par tous les habitants du Grand-Duché comme valorisant. Il est également à craindre qu'on n'élève entre le citoyen essentiellement luxembourgeois/germanophone et l'État, essentiellement francophone, un mur d'incompréhension difficilement acceptable dans une démocratie moderne. On augmentera enfin le risque d'une communautarisation de la société luxembourgeoise voire, dans le pire des cas, de tensions politico-linguistiques entre la population romanophone et la population germano-luxembourgeoise du Grand-Duché.

3. Le concept de littératie

Le système scolaire luxembourgeois, comme d'autres systèmes scolaires, doit affronter le grand défi de la diversité de la population scolaire moderne : diversité sociale, intellectuelle et linguistique. Pour répondre à ce défi, entre autres dans le domaine des langues, les responsables politiques ont défini une nouvelle politique linguistique éducative focalisée sur l'allemand et le français et fondée, au plan pédagogique, sur la pédagogie par compétences et l'approche communicative telle qu'elle est utilisée dans l'enseignement des langues étrangères. Nous craignons que cette démarche ne risque à la longue d'altérer profondément le système linguistique original qui caractérise le Grand-Duché entraînant dans la foulée d'autres problèmes sociétaux.

Il faut se demander s'il n'aurait pas été plus approprié de recourir au concept de littératie qui se construit à partir de l'analyse des besoins linguistiques des apprenants dans une société donnée¹⁹ : de quel savoir-lire, de quel savoir-écrire, de quel savoir-comprendre et de quel savoir-parler un habitant du Luxembourg au XXI^e siècle a-t-il besoin ? Plus simplement, au lieu de s'engager dans une démarche abstraite et de se focaliser sur des méthodes, si modernes soient-elles, il aurait mieux valu se concentrer sur la réalité sociolinguistique et écouter humblement *tchatcher* les gens.

Cela aurait certainement conduit les responsables à définir une politique linguistique éducative en phase avec la réalité linguistique et la politique linguistique²⁰ tout court.

Notes

¹ Sur le *plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues*, cf. le site mis en place par le Ministère de l'éducation nationale : http://www.men.public.lu/priorites/enseignement_langues/index.html.

² Sur la langue luxembourgeoise, cf. (Newton, 1996) ; (Schanen, 2006).

³ Sur le concept de langue de scolarisation, cf. (Cuq & Gruca, 2006: 347-348).

⁴ Sur le français au Grand-Duché de Luxembourg, cf. (Magère, s. a.), (Reisdoerfer, 2006) et (Reisdoerfer, 2008).

⁵ La complexité de la situation linguistique luxembourgeoise nous a amené à donner une définition très étendue du concept de littératie. En effet pour nous le terme ne s'applique pas seulement au

savoir-lire et au *savoir-écrire* mais également au *savoir-comprendre* un message oral et au *savoir-parler* ; pour des définitions plus restreintes, cf. (Cuq, 2003: 157b-158a) et (Jaffré, 2004: 31): « ... on pourrait donc dire que la *littéracie* désigne l'ensemble des activités humaines qui impliquent l'usage de l'écriture, en réception et en production. Elle met un ensemble de *compétences de base*, linguistiques et graphiques, au service de *pratiques*, qu'elles soient techniques, cognitives, sociales ou culturelles. Son contexte fonctionnel peut varier d'un pays à l'autre, d'une culture à l'autre, et aussi dans le temps. » ; les indicateurs de niveau sont ceux employés dans le (Council of Europe. Language Policy, 2005: 25-28).

⁶ Sur l'enseignement préscolaire, cf. http://www.men.public.lu/sys_edu/prescolaire/index.html.

⁷ Sur l'enseignement primaire, cf.

http://www.men.public.lu/sys_edu/primaire/index.html.

⁸ Nous donnons ici un aperçu sur les recommandations officielles du plan d'études ; la réalité est beaucoup plus complexe, le *code-switching* allemand-français-luxembourgeois est permanent dans les classes et il semble bien que le luxembourgeois s'impose de plus en plus comme langue véhiculaire officielle ; le plan d'études est téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.men.public.lu/publications/primaire/programmes_manuels_scol/plan_etudes/plan_etudes.pdf.

⁹ Sur l'enseignement post-primaire, cf.

http://www.men.public.lu/sys_edu/postprimaire/index.html.

¹⁰ Pour la classe de 7^e de l'enseignement technique par exemple, on trouvera les recommandations suivantes : « Langue véhiculaire: Français. Pour les explications (surtout de nouvelles notions) le recours occasionnel à la langue luxembourgeoise peut s'avérer utile et nécessaire. »

¹¹ Pour une présentation de l'enseignement luxembourgeois, cf. l'excellent site *Système éducatif* du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle : http://www.men.public.lu/sys_edu/index.html, et les deux publications suivantes : (Berg & Weis, 2005: 51-107) et (Martin, 2008).

¹² (Wallosek, 2008: 27, 35, 43) ; sur le phénomène du retard scolaire dans les écoles luxembourgeoises, cf. (Landgrebe, 2006) et (Reichert, 2008).

¹³ (L'enseignement luxembourgeois en chiffres 2008: 1) ; pour une analyse détaillée du décrochage scolaire au Luxembourg, cf. (Unsen, 2006) et (Unsen, 2008).

¹⁴ Cf. par exemple (Landgrebe, 2006: 46): *Als weitere Ursache für das Klassenwiederholen können die Sprachprobleme vieler Schüler/-innen angesehen werden, die vor dem Hintergrund des mehrsprachigen luxemburgischen Schulsystems zu sehen sind.*

¹⁵ Cf. *Le Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues*: http://www.men.public.lu/priorites/enseignement_langues/index.html.

¹⁶ En raison de la situation linguistique particulière au Luxembourg, il serait vain de vouloir caractériser les différentes langues par des notions linguistiques comme langue maternelle, langue étrangère, première langue, deuxième langue, langue d'origine, langue de la famille, langue de rencontre, langue du partenaire, langue de l'environnement etc. ...

¹⁷ Une telle approche est également préconisée par (Horner 2001: 48): *Für alle Sprachen, auch für Französisch und Deutsch, sollte die Methode des Fremdsprachenunterrichts angewandt werden.*

¹⁸ Pour une critique plus développée de la *pédagogie des compétences*, cf. Laval, 2004 : 75-82.

¹⁹ Cf. la définition du grand dictionnaire terminologique canadien : Littératie : Ensemble des connaissances en lecture et en écriture permettant à une personne d'être fonctionnelle en société.

http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index800_1.asp

²⁰ Pour la politique linguistique du grand-duché, cf. le texte fondamental, la loi sur le régime des langues du 24 II 1984 : <http://www.restena.lu/cul/Loi24II184.pdf>.

Bibliographie

Berg, C. & Weis, C. (2005). Sociologie de l'enseignement des langues dans un environnement multilingue. Rapport national en vue de l'élaboration du profil des politiques linguistiques éducatives luxembourgeoises. Luxembourg: Ministère de

l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MEN) et Centre d'études sur la situation des jeunes en Europe (CESIJE).

http://www.men.public.lu/actualites/2006/03/060320_profil_linguistique/rapportluxembourgsept051.pdf

Berg, C. & Weis, C. (2007). Réajustement de l'enseignement des langues. Plan d'action 2007-2009: contribuer au changement durable du système éducatif par la mise en oeuvre d'une politique linguistique éducative. Luxembourg: CESIJE.

http://www.men.public.lu/publications/syst_educatif_luxbg/langues/070315_plan_action_langues/070315_plan_act_langues.pdf

Council of Europe. Language Policy, D. (2005). *Un Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. Paris; Strasbourg: Didier ; Conseil de l'Europe.

Cuq, J.-P. (2003). *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*. Paris: ASDIFLE/CLE International.

Cuq, J.-P. & Gruca, I. (2006). *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde. Nouvelle édition*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

L'enseignement luxembourgeois en chiffres (2008). L'enseignement luxembourgeois en chiffres. In MEN, Service des statistiques et des analyses (eds.), Luxembourg.

http://www.men.public.lu/publications/etudes_statistiques/chiffres_cles/081110_depliant_chiffres/081110_depl_chiffre07_08.pdf

Horner, K., Jean-Jacques Weber (2001). J'accuse oder die Wahrheit über den Sprachenunterricht in Luxemburg. *Forum*, pp. 46-49. Luxembourg ; <http://www.forum.lu/bibliothek/autoren?autor=1892>.

Jaffré, J.-P. (2004). La littéracie: histoire d'un mot, effets d'un concept. In Christine Barré-de Miniac, C. Brissaud & M. Rispaïl (eds.), *La littéracie. Conceptions théoriques et pratiques d'enseignement de la lecture-écriture*, pp. 21-41. Paris: L'Harmattan.

Kühn, P. (2008). Bildungsstandards Sprachen. Leitfaden für den kompetenzorientierten Sprachenunterricht an Luxemburger Schulen. Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues. In MEN (ed.), Luxembourg: MEN; http://www.men.public.lu/publications/syst_educatif_luxbg/langues/080611_bildungsstandards_sprachen/080606_bildungsstandards_sprachen.pdf

Landgrebe, G. (2006). Analyse des „Klassenwiederholens“ im primären und postprimären Bereich In MEN & SCRIPT (ed.), Luxembourg: MEN; http://www.men.public.lu/publications/etudes_statistiques/etudes_nationales/klassenwiederholen/080606_klassenwiederholung.pdf

Laval, C. (2004). *L'école n'est pas une entreprise : Le néolibéralisme à l'assaut de l'enseignement public*. Paris: La Découverte.

Magère, P., Bernard Esmein, Max Poty (s. a.). *La situation de la langue française parmi les autres langues en usage au Grand-Duché de Luxembourg*. Centre culturel français de Luxembourg /Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman/ Université de Metz, U.F.R. Lettres et Sciences Humaines-Département Communication.

Martin, R., Christophe Dierendonck, Christian Meyers, Mélanie Noesen (2008). *La place de l'école dans la société luxembourgeoise de demain. Vers de nouveaux modèles de fonctionnement du système éducatif*. Bruxelles: De Boeck.

MEN (2008). Le Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues Luxembourg: http://www.men.public.lu/priorites/enseignement_langues/index.html

Newton, G. (ed.) (1996). *Luxembourg and Lëtzebuergesch: language and Communication at the Crossroads of Europe*. Oxford: OUP.

PISA 2000. Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves: PISA 2000. Comparaison internationale des compétences des élèves. Rapport national Luxembourg. Luxembourg: MEN.

Profil de la politique linguistique éducative (2005-2006). Profil de la politique linguistique éducative: Grand-Duché de Luxembourg. Strasbourg - Luxembourg: Conseil de l'Europe - Division des politiques linguistiques / MEN Luxembourg; http://www.men.public.lu/publications/etudes_statistiques/etudes_nationales/etude_profil_linguist/profil_luxembourg_fin_28_fevrier_20061.pdf

Reichert, M., Dierendonck, C. (2008). Ketty, Carlos et Goran ... au pays du redoublement. In Romain Martin, Christophe Dierendonck, Christian Meyers, Mélanie Noesen (ed.), *La place de l'école dans la société luxembourgeoise de demain. Vers de nouveaux modèles de fonctionnement du système éducatif*, pp. 73-110. Bruxelles: De Boeck.

Reisdorfer, J. (2006). Lëtzebuerg-Luxembourg-Luxembourg: Les fonctions du français au Grand-Duché de Luxembourg. d'Lëtzebuurger Land, pp. 12-16. Luxembourg; <http://www.restena.lu/cul/LuxFRW3/index.htm>

– (2008). Lëtzebuerg-Luxembourg-Luxembourg: Les fonctions du français au Grand-Duché de Luxembourg. *Arena Romanistica*, 2 (1), 94-122. <http://www.scribd.com/doc/13741687/FrLuxAR>

Schanen, F., Lulling, J. (2006). Lëtzebuergesch: la langue nationale du Grand-Duché de Luxembourg. *Lengas*. Revue de sociolinguistique, 60, 13-48.

Unsen, M., Vallado, D. (2006). *Le décrochage scolaire au Luxembourg. Parcours caractéristiques des jeunes en rupture scolaire. Raisons entraînant l'arrêt des études*. In MEN, Service des statistiques et des analyses (eds.), Luxembourg: MEN; http://www.men.public.lu/publications/etudes_statistiques/etudes_nationales/rupture_scolaire/rapp_final_06_decrocheurs.pdf

Unsen, M., Barthelemy, M. (2008). *Le décrochage scolaire au Luxembourg - mai 2006 à avril 2007. Parcours et caractéristiques des jeunes en rupture scolaire. Causes du décrochage*. In MEN, Service des statistiques et des analyses (eds.), Luxembourg: MEN ; http://www.men.public.lu/publications/etudes_statistiques/etudes_nationales/080625_decrocheurs/080625_decrocheurs_2006_2007_juin.pdf

Wallossek, P., Levy, J., Unsen, M. (2008). Chiffres Clés de l'Éducation nationale. Statistiques et indicateurs 2006- 2007. In MEN (ed.), Luxembourg: MEN; http://www.men.public.lu/publications/etudes_statistiques/chiffres_cles/chiffres_cles_2006/080602_2006_2007_chiffres.pdf